



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0109102025-DE



*Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10*

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Le procès-verbal du 19 juin 2025, a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le 10 octobre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0209102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINT 2 - VACANCE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier réceptionné en mairie en date du 1^{er} août 2025 – locataire occupant actuellement un logement sis 7A rue de Bretten. Ce dernier informe M. le Maire et son conseil municipal de son départ de l'appartement à compter du 31 octobre 2025 – soit un préavis réglementaire de 3 mois.

Le locataire sollicite le remboursement de la caution initiale de 450 € après avoir fait l'état des lieux de l'appartement communal.

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1^{er} novembre 2025 cet appartement à usage d'habitation sera disponible et publié vacant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de DONNER signature à Monsieur le Maire pour la gestion de ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le 10 octobre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0309102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINT 3 – DECISION MODIFICATIVE A LA DEMANDE DU SGC d'ALTKIRCH

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	382 284,70 €	-243 684,70 €	243 684,70 €	382 284,70 €
21 Immobilisations corporelles	382 284,70 €	-243 684,70 €	243 684,70 €	382 284,70 €
2151/21	248 684,70 €	0,00 €	243 684,70 €	492 369,40 €
2151/21 2025 02	0,00 €	-243 684,70 €	0,00 €	-243 684,70 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	532 807,81 €	-243 684,70 €	243 684,70 €	532 807,81 €
Total général des recettes d'investissement (1)	532 807,81 €	0,00 €	0,00 €	532 807,81 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	695 775,00 €	0,00 €	0,00 €	695 775,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	695 775,00 €	0,00 €	0,00 €	695 775,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le 10 octobre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0409102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD

Assiste également :

M. Thierry KLINGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes.

POINT 4 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0409102025-DE



Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 3 avril 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 octobre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 30 € / mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

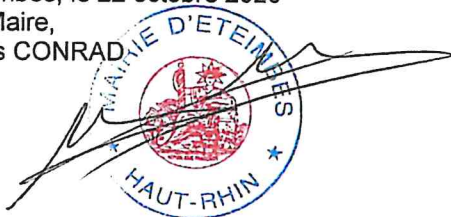
Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 22 octobre 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0509102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINT 5 – AVENANT A LA CONVENTION DE RÉCOLEMENT DU PETR DU PAYS DU SUNDGAU,

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Considérant que la commune, par décision en date du 14 décembre 2023 a décidé d'adhérer à la mission de récolement,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0509102025-DE



Considérant la situation et l'enjeu du financement de cette mission exposés et débattus lors de 4 réunions d'échanges organisées en juin 2025 auprès des communes adhérentes ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR Pays du Sundgau en date du 9 juillet 2025 proposant de faire évoluer le mode de financement et l'organisation des contrôles ;

Considérant la nécessité de faire évoluer ces points au travers d'un avenant à la convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L.463-1), R.462-6 et suivants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors du conseil syndical du 9 juillet 2025 ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant qui décrit les nouvelles modalités de financement et le processus d'organisation des contrôles obligatoires ;

AUTORISE le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;

AUTORISE le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 10 octobre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0609102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINTS 6 & 7 – AFFOUAGE 2026 – FIXATION DU PRIX DU STERE ET RESERVATION DES FONDS DE COUPES BO-BIL

Monsieur le Maire rappelle les prix pratiqués en 2025 :

Pour 2024, le prix du stère débardé en bordure de chemin a été **fixé à 55 € TTC** et pour les fonds de coupes : **à environ 15 € TTC le stère** selon la quantité de bois du lot.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs pour 2026, comme suit :

- le prix du stère à 57 € TTC débardé en bordure de chemin et 50 € le m3 de BIL ;
- le prix du stère des lots à environ 15 € TTC selon la contenance du lot ;

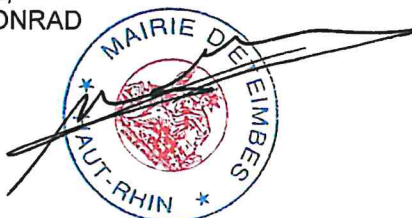
Un bon de commande sera prochainement adressé aux administrés et aux acheteurs habituels.

Au regard de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les tarifs fixés pour 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 10 octobre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD





Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0809102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINT 8 – NOEL DES AINES - FIXATION DE LA DATE, DU PRIX DU REPAS ET DU COLIS

A l'approche des fêtes, M. le Maire propose d'organiser à nouveau cette tradition. Il demande à l'ensemble des élus d'arrêter la date du Noël des aînés au **dimanche 11 janvier 2026**.

Plusieurs traiteurs seront consultés pour une offre de menus. Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire demande également l'autorisation de choisir le fournisseur habituel, Société LITZLER à CARSPACH pour réaliser le colis qui sera remis à toutes les personnes dans l'impossibilité physique d'assister au repas. Un second fournisseur sera consulté par Mme LEGAGNEUR qui se chargera de faire établir un devis pour le même montant.

Il rappelle que les personnes valides ne souhaitant pas participer au repas des aînés, ne recueilleront pas de colis en contrepartie, à l'exception des personnes atteintes d'une mobilité réduite.

Monsieur le Maire demande de prévoir également une animation pour cette journée, le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **FIXER le prix du menu à 30 € TTC par personne ;**
- **FIXER le prix du colis à 30 € TTC par personne et 60 € pour un couple ;**
- **SOLLICITER un prestataire pour l'animation de cette journée ;**
- **SOLLICITER des jeunes de la commune pour effectuer le service des repas.**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbès, le 10 octobre 2025

Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251009-0909102025-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2025, s'est réuni jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON, Céline LEGAGNEUR
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absent excusé : M. Michel DOSCH

A donné procuration : M. Michel DOSCH à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

M. Thierry KLINGLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace.

POINT 9 – REVISION STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.

→ Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Wittenheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

La/le Maire/le Président propose au Conseil municipal/Conseil communautaire d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 à **l'unanimité** ;
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 10 octobre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD